



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. D'ILLE ET VILAINE**

Association loi 1901  
Siège social : Centre Alain Savary  
2, boulevard Louis Volclair  
35200 RENNES

**Exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## **ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. D'ILLE ET VILAINE**

Association loi 1901

Siège social : Centre Alain Savary  
2, boulevard Louis Volclair  
35200 RENNES

Exercice clos le 31 août 2023

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association.



Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 168 sur les 354 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Compta Coop Web ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 14 décembre 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE D'ILLE ET VILAINE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	1 092	1 092			Fonds propres (avant affectation)	251 564	252 178
Terrains					Report à nouveau	2 280 891	2 528 942
Constructions					Résultat de l'association	-19 099	-205 414
Matériels d'activités	2 969	2 735	234		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	20 190	19 476	714	1 157	Total	<b>2 513 356</b>	<b>2 575 705</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés	52 434		52 434	50 236	Fonds dédiés	6 842	3 325
Dépôts et cautionnements	303		303	303	Provisions pour risques		
Total	<b>76 988</b>	<b>23 303</b>	<b>53 684</b>	<b>51 695</b>	Provisions pour charges	48 650	42 701
					Total	<b>55 492</b>	<b>46 026</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 858		3 858	2 619	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	963		963	779	Fournisseurs	4 907	5 602
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	9 474	7 748
Autres créances (dont erreurs débitrices)	770		770	973	Comptes courants OCCE	5 064	8 284
Trésorerie	2 524 024		2 524 024	2 584 468	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	766	766
Charges constatées d'avance	15 295		15 295	18 515	Produits constatés d'avance	9 537	14 917
Total	<b>2 544 910</b>		<b>2 544 910</b>	<b>2 607 353</b>	Total	<b>29 747</b>	<b>37 317</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 621 898</b>	<b>23 303</b>	<b>2 598 595</b>	<b>2 659 048</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 598 595</b>	<b>2 659 048</b>

**OCCE D'ILLE ET VILAINE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	709 595	649 163
Ventes de produits	744 697	741 327
Prestations de service et animations	691 296	765 805
Subventions d'exploitation	1 046 210	1 002 722
Dons et Mécénat	10 134	3 434
Contributions financières	736 197	516 789
Autres produits	5	-59
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	5 226	
Total	<b>3 943 360</b>	<b>3 679 180</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	471 882	470 879
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 239	-503
Autres achats et charges externes	3 292 196	3 076 953
Aides financières	81 998	88 741
Impôts et taxes	1 984	1 827
Salaires	33 251	29 433
Charges sociales	12 638	12 401
Cotisations reversées	57 738	177 950
Autres charges		774
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	41 499	43 291
Dotations aux dépréciations et provisions	5 949	1 173
Report en fonds dédiés	6 842	3 325
Total	<b>4 004 738</b>	<b>3 906 243</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-61 378</b>	<b>-227 063</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	9 453	6 920
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>9 453</b>	<b>6 920</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>9 453</b>	<b>6 920</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-51 925</b>	<b>-220 142</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	167 995	201 850
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>167 995</b>	<b>201 850</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	135 169	187 123
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>135 169</b>	<b>187 123</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>32 826</b>	<b>14 728</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-19 099</b>	<b>-205 414</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	209 440	200 750
Total	<b>209 440</b>	<b>200 750</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	209 440	200 750
Total	<b>209 440</b>	<b>200 750</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE D'ILLE ET VILAINE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 598 594,66 €	2 659 048,47 €
Résultat de l'exercice :	-19 098,77 €	-205 414,46 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	354	354
dont coopératives et foyers agrégés :	354	354
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	55 484	57 034
Heures de bénévolat du siège départemental	1 263	1 161
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 353	6 139
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	4 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	209 440 €	200 750 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE D'ILLE ET VILAINE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-19 098,77	}	-2 922,88 pour le siège départemental -16 175,89 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	770,00	}	770,00 pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	766,02	}	766,02 pour le siège départemental pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	2 524 023,60	}	259 308,64 pour le siège départemental 2 264 714,96 pour les C.R.F. agrégés, 6 397,50 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	41 499,40	}	484,26 pour le siège correspondant aux amortissements 41 015,14 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
<b>Total des produits :</b>	4 120 808,48	}	115,86 par C.R.F. agrégé. 265 929,40 pour le siège départemental 3 854 879,08 pour les C.R.F. agrégés, 10 889,49 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
<b>Total des charges :</b>	4 139 907,25	}	268 852,28 pour le siège départemental 3 871 054,97 pour les C.R.F. agrégés, 10 935,18 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
<b>Résultat net moyen :</b>			-45,69 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	168	145
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	47%	41%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	350	345
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	5	8
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	326	320
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	34	42

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE D'ILLE ET VILAINE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	1 092	1 092			Fonds propres (avant affectation)	251 564	252 178
Terrains					Résultat du siege de l'association	-2 923	-614
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 969	2 735	234		Total	248 641	251 564
Autres immobilisations corporelles	20 190	19 476	714	1 157	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	6 842	3 325
Autres prêts et titres immobilisés	52 434		52 434	50 236	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements	303		303	303	Provisions pour charges	48 650	42 701
Total	76 988	23 303	53 684	51 695	Total	55 492	46 026
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	3 858		3 858	2 619	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	963		963	779	Fournisseurs	4 907	5 602
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	9 474	7 748
Autres créances	770		770	973	Comptes courants OCCE	5 064	8 284
Trésorerie	259 309		259 309	260 326	Autres dettes	766	766
Charges constatées d'avance	15 295		15 295	18 515	Produits constatés d'avance	9 537	14 917
Total	280 195		280 195	283 212	Total	29 747	37 317
<b>TOTAL</b>	<b>357 183</b>	<b>23 303</b>	<b>333 880</b>	<b>334 907</b>	<b>TOTAL</b>	<b>333 880</b>	<b>334 907</b>

**OCCE D'ILLE ET VILAINE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	118 842	119 544
Ventes de produits	11 011	12 943
Prestations de service et animations	18 249	22 038
Subventions d'exploitation	89 459	99 001
Dons et Mécénat	10 134	3 434
Contributions financières	1 650	1 667
Autres produits	5	-59
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	5 226	
Total	<b>254 576</b>	<b>258 567</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	10 492	11 141
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 239	-503
Autres achats et charges externes	51 454	51 397
Aides financières	81 998	88 741
Impôts et taxes	1 984	1 827
Salaires	33 251	29 433
Charges sociales	12 638	12 401
Cotisations reversées	64 942	66 162
Autres charges		774
Dotations aux amortissements	484	658
Dotations aux dépréciations et provisions	5 949	1 173
Report en fonds dédiés	6 842	3 325
Total	<b>268 795</b>	<b>266 527</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-14 218</b>	<b>-7 960</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	9 453	6 920
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>9 453</b>	<b>6 920</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>9 453</b>	<b>6 920</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-4 765</b>	<b>-1 039</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	1 900	425
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>1 900</b>	<b>425</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	58	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>58</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>1 842</b>	<b>425</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-2 923</b>	<b>-614</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	34 733	31 928
Total	<b>34 733</b>	<b>31 928</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	34 733	31 928
Total	<b>34 733</b>	<b>31 928</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un déficit de 2 922,88 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	1 092,28			1 092,28
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 693,70	375,50		3 069,20
Agencements & aménagements divers	1 668,10			1 668,10
Matériel de transport				
Matériel informatique	11 615,55			11 615,55
Mobilier de bureau	6 905,87			6 905,87
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>23 975,50</b>	<b>375,50</b>		<b>24 351,00</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	1 092,28			1 092,28
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 693,70	41,32		2 735,02
Agencements & amén. divers	10%	1 444,08			1 444,08
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	10 949,90	388,39		11 338,29
Mobilier de bureau	20%	6 638,95	54,55		6 693,50
<b>Total</b>		<b>22 818,91</b>	<b>484,26</b>		<b>23 303,17</b>

#### 2. Immobilisations financières

Parts Sociales CASDEN	17,00
Parts Sociales CMB	15,00
Parts Sociales BPGO	52 402,00
Dépôt de garantie GEDES	302,51
	<b>52 736,51</b>

### 3. Stocks

Classeurs	627.44
Agendas	3 139.20
Licences	<u>91.80</u>
	<b>3 858.44</b>

### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	962,99		962,99
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>962,99</b>		<b>962,99</b>

### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

### 6. Autres créances

Chèques déjeuner	<u>770.00</u>
	<b>770.00</b>

### 7. Trésorerie

CAT Siège 5 ans BPGO échéance avril 2024	50 000.00
CAT Siège 5 ans CMB échéance décembre 2027	50 000.00
SICAV	0.63
Banque Populaire Grande Ouest	3 466.47
Crédit Mutuel de Bretagne	10 571.64
La Banque Postale	1 884.23
Livret CASDEN	121.28
Livret TRESO'VIV	53 522.06
Livret A CMB	79 515.63
Intérêts courus à recevoir	10 038.58
Caisse	<u>188.12</u>
	<b>259 308.64</b>

### 8. Charges constatées d'avance

Achat agendas et calendriers à la Fédération	6 464.19
ERASMUS Ecole Jean Moulin RENNES	<u>8 831.21</u>
	<b>15 295.40</b>

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

### 2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés CAPE Bretagne	3 324,74			4 201,57
Fonds dédiés subventions Région Bretagne coops				<b>2 640,00</b>
<b>Total</b>	<b>3 324,74</b>			<b>6 841,57</b>

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	42 700,89	5 949,30		48 650,19
<b>Provisions pour charges</b>	<b>42 700,89</b>	<b>5 949,30</b>		<b>48 650,19</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>42 700,89</b>	<b>5 949,30</b>		<b>48 650,19</b>

Dotations / reprises d'exploitation	5 949,30
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>5 949,30</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet \_\_\_\_\_

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

### 5. Fournisseurs

ORANGE	44,99
Ville de RENNES Loyer	79,76
La Poste	3,90
La Petite Marchande de Prose (Avoir)	- 22,02
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4 800,00</u>
	<b>4 906,63</b>

### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	2 776,62
Urssaf	1 282,10
Mutuelle MGEN Istya	492,72
Caisse retraite HUMANIS	711,54
Prévoyance Chorum Mutex	129,46
Charges sur congés payés	1 073,72
Prélèvement à la source	108,05
Uniformation	895,67
Impôt sur les produits financiers	<u>2 003,65</u>
	<b>9 473,53</b>

### 7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	<u>5 064,19</u>
	<b>5 064,19</b>

### 8. Autres dettes

Fonds des coopératives fermées	<u>766,02</u>
	<b>766,02</b>

### 9. Produits constatés d'avance

ERASMUS Subvention Jean Moulin RENNES	<u>9 536,80</u>
	<b>9 536,80</b>

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

<b>COTISATIONS</b>	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nombre de coopérateurs	55 484	57 034
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,84 €	0,94 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>110 968,00</b>	<b>119 771,40</b>
Cotisations versées à la Fédération	64 361,44	66 159,44
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>64 361,44</b>	<b>66 159,44</b>

## 2. Subventions d'exploitation

<b>NATURE</b>	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Subventions Ville de Rennes	10 890,00	11 250,00
Subventions ERASMUS pour les coopératives	14 145,20	14 917,00
Subvention Conseil Régional pour les coopératives	64 423,75	87 750,50
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>89 458,95</b>	<b>113 917,50</b>
Dont versées aux coopératives		

## 3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE

- Logiciel EBP	250,00
- Honoraires Commissaire aux comptes	<u>1 400,00</u>
	<b>1 650,00</b>

## 4. Aides financières

Subventions reversées aux coops ERASMUS	14 145,20
Subventions reversées aux coops Région Bretagne	61 784,25
Dons Trousse à Projets	<u>6 068,15</u>
	<b>81 997,60</b>

## 5. Produits exceptionnels

Don CMB	1 600,00
Subvention Droits de l'Enfant 2021-2022	<u>300,00</u>
	<b>1 900,00</b>

## 6. Charges exceptionnelles

Régularisation MGEN Août 2023	<u>57,59</u>
	<b>57,59</b>

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :	
Photocopieur (168,40 € x 14 T)	<u>2 357,60</u>
	<b>2 357,60</b>

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 1 263 heures de travail valorisées à 34 927,50 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

## 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire Grand Ouest :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la BPGO (convention du 30/09/2020) pour un total de 300 008,00 € :

- 2 DAT 5 ans de 50 000,00 € (échéance septembre 2025)	100 000,00
- 1 DAT 5 ans de 50 000,00 € (échéance mars 2024)	50 000,00
- 2 DAT 5 ans de 50 000,00 € (échéance février 2026)	100 000,00
- 3 572 parts sociales à 14,00 €	50 008,00

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	133	132
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	864 685,31	860 106,80
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 100,17	1 450,91
Montant des impôts dus par l'AD	165,03	172,59
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>935,14</b>	<b>1 278,32</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel de Bretagne :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le CMB : Système Dynacash (rémunération des comptes au jour le jour) :

	<b>Exercice clos</b>	<b>Exercice précédent</b>
Nbre de comptes mutualisés	194	193
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 342 050,70	1 344 054,45
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 618,67	3 046,02
Montant des impôts dus par l'AD	388,48	731,04
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>1 230,19</b>	<b>2 314,98</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%